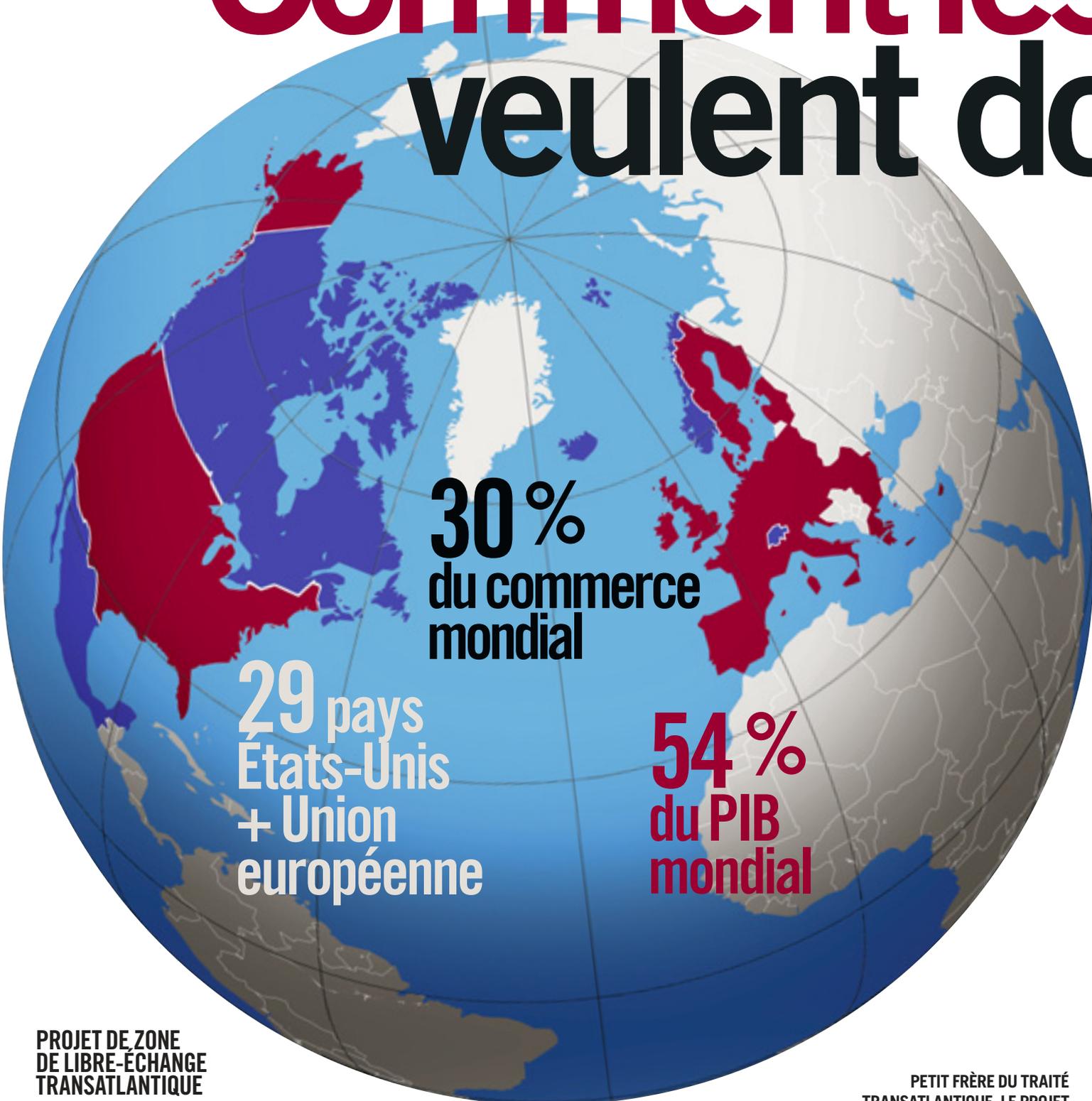


TRAITÉ TRANSATLANTIQUE DE

Comment les veulent do



30 %
du commerce
mondial

29 pays
États-Unis
+ Union
européenne

54 %
du PIB
mondial

PROJET DE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE TRANSATLANTIQUE

-  Les États-Unis
et l'Union européenne
-  Les autres membres
possibles (ALENA et AELE)

PETIT FRÈRE DU TRAITÉ
TRANSATLANTIQUE, LE PROJET
TRANSPACIFIQUE LIE LES ÉTATS-UNIS
À ONZE PAYS (LIRE PAGE 22) ET
REPRÉSENTE 40 % DU PIB MONDIAL,
ET 30 % DU COMMERCE MONDIAL.

COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT transnationales miner le monde

Dans l'opacité la plus totale, les États-Unis et l'Union européenne ont entamé des négociations en juillet 2013 en vue de conclure un accord de libéralisation du commerce et de l'investissement englobant la moitié du monde. Pour une bonne partie de l'autre moitié, les États-Unis ont un projet de même nature, un grand marché transpacifique. Mais derrière leur volonté de réaffirmer leur place de puissance dominante, se cache surtout la main des firmes transnationales, soucieuses de remodeler le monde à leur seul profit.

Ce 10 avril, dans un hôtel de luxe parisien, devait se tenir un symposium dont le prix du ticket d'entrée – 1 500 euros – garantissait l'entre-soi. Le gratin des affaires et de la politique, avec en vedette le commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht. Sous l'égide du « Washington Post » et de l'hebdomadaire « European Voice », il s'agissait de parler de « l'avenir du commerce transatlantique ». Un avenir forcément radieux grâce au grand marché transatlantique, un projet qui date des années 1990 et pour lequel les gouvernants européens et états-uniens ont entamé les négociations depuis l'été 2013, en toute opacité. Ce grand partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement, de son petit nom TTIP (pour Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou TAFTA (Transatlantic Free Trade Area), a un objectif clair : éliminer tout ce qui pourrait faire obstacle à la libre circulation des marchandises – des droits de douane aux normes techniques, environnementales, sanitaires... – et à la liberté et la sécurité des investisseurs internationaux. Tout cela, bien sûr, au nom de la croissance et de l'emploi.

Le TTIP a un frère jumeau, le partenariat transpacifique, englobant lui aussi le commerce et l'investissement, qui, autour des États-Unis et du Canada, regrouperait une dizaine de pays d'Asie et du Pacifique. Impulsés par les autorités américaines, ces

deux projets d'accords mégarégiонаux visent à marginaliser la Chine, puissance commerciale montante, exclue pour l'instant de l'un comme de l'autre. Et qui, pour s'y faire admettre à l'avenir, devrait se plier aux règles mises en place par les signataires. Commercialement, les États-Unis reprendraient ainsi la main sur l'Europe, l'Amérique latine et l'Asie-Pacifique, où la Chine les a défiés. Ils réaliseraient avec ces deux grands marchés ce qu'ils n'ont pu obtenir au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Car, si celle-ci prône le libre-échange généralisé, son fonctionnement (un pays, un droit de vote) permet aux pays dits émergents de bloquer un accord initié par les pays riches.

MARGINALISER LA CHINE

Mais de qui parle-t-on en disant « les États-Unis » ? Pas des salariés, des consommateurs, des citoyens, nombreux à manifester leurs inquiétudes et leur opposition. Le principal regroupement de syndicats états-uniens, l'AFL-CIO, rappelle ainsi les destructions massives d'emplois provoquées par ce qu'on peut comparer à un brouillon du projet transatlantique, l'ALENA (zone de libre-échange États-Unis, Canada, Mexique).

En fait, le capitalisme mondialisé a encore besoin d'un État dominant pour lui servir de bélier et de bouclier, au besoin. Pour remodeler le monde à leur profit, c'est sur les

États-Unis – l'Union européenne n'étant qu'un supplétif – que les firmes transnationales continuent à miser, qu'elles aient un ancrage états-uniens ou européen. Réunies depuis 1995 dans le Trans-Atlantic Business Council (TABC), elles luttent ensemble contre toute réglementation gênante à leurs yeux, d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique. Celle sur les OGM en Europe pour Monsanto, ou sur la protection de la vie privée pour Verizon (télécommunications), qui y voient une entrave au commerce des données personnelles. Celles dans le domaine financier aux États-Unis qui énervent les banques allemandes et les assureurs européens... Un même combat, leurs destins étant

LE CAPITALISME A BESOIN D'UN ÉTAT POUR LUI SERVIR DE BÉLIER ET DE BOUCLIER. C'EST SUR LES ÉTATS-UNIS QUE MISENT LES FIRMES, L'UE N'ÉTANT QU'UN SUPPLÉTIF.

étroitement imbriqués (3 300 firmes européennes aux États-Unis, via 24 000 filiales; 14 400 firmes américaines en Europe, via 50 800 filiales). Tout en cherchant à se ménager une sorte de « parrain », les transnationales visent à porter le coup de grâce à ce qu'elles détestent dans les États, dont elles apprécient par ailleurs les qualités de pourvoyeurs d'aides et de subventions publiques: leur pouvoir à leur imposer un principe d'« intérêt général » autre que le leur, à travers des lois sur les conditions de travail, la protection de la santé, de l'environnement... D'où la perle des projets de traités: faire qu'à l'avenir, tout conflit entre une firme et un État soit réglé en dehors des tribunaux classiques, par un arbitrage privé dont les décisions prendraient le pas sur la loi, privant les élus de leur privilège législatif.

Imaginer que le protectionnisme serait un moyen de stopper cette machine à broyer est un leurre. Le combat n'oppose pas les pays entre eux, mais les actionnaires des firmes multinationales aux salariés, aux consommateurs et aux simples citoyens. C'est en regroupant leurs forces, dans quelque pays qu'ils vivent – comme le font les firmes – que ceux-ci y parviendront. Rien d'impossible: ils l'ont fait en 1998, en enterrant l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI), ancêtre du Grand Marché transatlantique. ★

DOMINIQUE SICOT
dsicot@humadimanche.fr



Point presse de Mullaney l'Américain et Garcia Bercero l'Européen, après un cycle de négociations, le 14 mars à Bruxelles.



DES ÉTATS DÉPOUILLÉS FACE AUX TRANSNATIONALES

Système financier hypertrophié, contrôle des firmes multinationales dans les mains de quelques dizaines de banques et de fonds d'investissement. Dans ce monde « globalisé », les États ne pèsent plus grand-chose. En accélérant la montée en puissance de l'arbitrage international privé, les traités transatlantique et transpacifique leur donneraient le coup de grâce.

En prenant l'initiative de proposer des partenariats transpacifique en Asie et transatlantique avec l'Europe, l'administration Obama a pris acte de l'enlisement des négociations du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Persévérant dans la même vision, elle tente de relancer la croissance économique en appliquant la recette qui est une des causes des grands déséquilibres économiques et monétaires actuels, tout en ayant donné entière satisfaction aux entreprises transnationales qui

jouent la même partie que les établissements financiers. Mais cette mondialisation-là n'est-elle pas à bout de souffle? Ces deux projets de partenariats s'inscrivent dans la logique induite par un système financier mondialisé et hypertrophié, dans la foulée de la déréglementation des précédentes décennies. Depuis les années 1980, le monde financier a en conséquence considérablement changé. Non seulement si l'on considère son volume en constante expansion – qui atteint aujourd'hui dix fois celui de l'économie mondiale – mais aussi la

taille de ses acteurs. Selon la Banque centrale européenne (BCE), le total des actifs détenus par les banques françaises s'élevait en avril 2012 à 8 500 milliards d'euros, soit plus de quatre fois le PIB de la France.

ABDICATION

Le même gigantisme est à l'avenant sur les marchés financiers: le volume quotidien des échanges sur le Forex (le marché des changes) dépassait 5 300 milliards de dollars en 2013, en rapide progression; celui des transactions sur le marché de la dette – mo-

nétaires à moins de 3 mois, obligataires au-delà – tournerait autour de 8 000 milliards de dollars par jour. Que pèsent les États et les banques centrales devant de telles masses financières en mouvement ou par rapport à leurs banques nationales? Dépassés, les États et les banques centrales abdiquent de leurs prérogatives émoussées.

Si la concentration se poursuit au sein du monde bancaire, le degré qu'elle a atteint dans celui des entreprises, qu'elles soient ou non financières, est plus méconnu. Selon trois

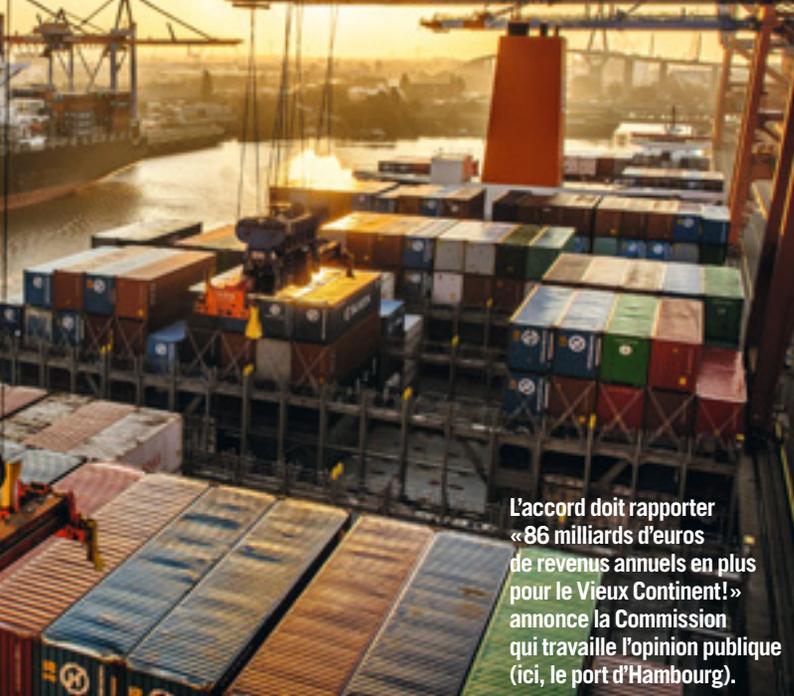
LES LOBBIES À LA MANŒUVRE

Ils s'activent dans l'ombre depuis le début des années 1990. Associations, think tanks et autres ONG poussent à l'instauration d'un grand marché américano-européen, afin de satisfaire les appétits des multinationales. Le TPN (Transatlantic Policy Network) est l'un des réseaux les plus influents. Créée en 1992 aux États-Unis, cette « organisation non gouvernementale » réunit en son sein des parlementaires européens, des membres du Congrès américain et une pléiade de grandes entreprises, parmi lesquelles Coca-Cola, Boeing ou Microsoft. Depuis sa création, le TPN multiplie les colloques, publications et réunions avec les responsables politiques des deux côtés

de l'Atlantique. Objectif: renforcer le commerce entre les États-Unis et l'Europe, en dynamisant barrières douanières et autres législations « contraignantes ». Depuis l'ouverture des négociations concernant le pacte transatlantique, les lobbies de ce type se déchaînent. Lori Wallach, directrice de l'ONG américaine Public Citizen's Global Trade Watch, a recensé quelques exemples particulièrement parlants (1). L'Association nationale des confiseurs américaine appelle ainsi à la suppression des étiquetages mentionnant la présence d'OGM dans les aliments. Le Conseil national des producteurs de porcs américains incite, de son côté, à la levée de l'interdiction européenne de la ractopamine

(additif alimentaire formellement interdit dans plus de 150 pays). Bon appétit! Mais le but des défenseurs du « grand marché » est aussi de travailler l'opinion publique. Comment convaincre les citoyens d'adhérer à leur glorieux projet? En maquillant le pacte transatlantique en panacée universelle. La Commission européenne assure doctement que, « d'après les dernières estimations », un accord entre l'Union européenne et les États-Unis pourrait créer « 86 milliards d'euros de revenus annuels supplémentaires » pour le Vieux Continent d'ici à 2027. On attend avec impatience le chiffre des créations d'emplois.

(1) « Le Monde diplomatique » de novembre 2013.



L'accord doit rapporter «86 milliards d'euros de revenus annuels en plus pour le Vieux Continent!» annonce la Commission qui travaille l'opinion publique (ici, le port d'Hambourg).

ALFREDO CALIZPANOS-REA



UN GÉANT DU TABAC FAIT CONDAMNER L'URUGUAY : 1,5 MILLIARD D'EUROS !

chercheurs de l'École polytechnique fédérale de Zurich, dont l'étude datant de 2011 est intitulée « Le réseau du contrôle global par les grandes entreprises », 147 compagnies transnationales contrôlèrent directement ou indirectement à elles seules quelque 43 000 grandes entreprises répertoriées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Selon une tout autre approche encore, les révélations d'Edward Snowden à propos de l'espionnage à très grande échelle, s'affranchissant des frontières, réalisé par la National Security Agency (NSA) américaine, reflètent également la globalisation sans appel de nos activités. De fait, mêmes « amis », les États sont impuissants à s'en protéger. Le réseau mondial d'Internet, enfin, est sans aucun doute l'innovation technologique ayant le plus profond impact culturel, préparant pour

**147 COMPAGNIES
TRANSNATIONALES
CONTRÔLENT QUELQUE
43 000 GRANDES
FIRMES RÉPERTORIÉES
PAR L'OCDE.**

le meilleur et pour le pire l'avènement des « objets connectés » et l'exploitation de masses de données dans le cadre du « big data ».

La montée en puissance de l'arbitrage international est le pendant juridique de cette configuration du monde. En imposant son usage dans des partenariats commerciaux, le gouvernement américain veut imposer un mode de résolution des litiges conduisant les États à renoncer aux instances juridiques auxquelles ils ont habituellement recours. Que voient comme avantages ceux qui défendent l'arbitrage ? Ils apprécient la rapidité des sentences arbitrales et la confidentialité de leur cadre, comme le fait qu'elles sont rendues en droit ou en équité, ce qui, dans ce dernier cas, permet de s'affranchir de la loi, à moins que ne soit choisie celle qui fera référence, indépendamment de la place arbitrale. Ils optent pour un système qui permet de choisir ses juges au sein d'un cénacle réduit d'experts, entre gens du même monde. On mesure l'intérêt des entreprises transnationales, mais pas celui des États et de leurs mandants, mais qu'en sera-t-il au final ?

Lorsque les réunions du G20 se sont tenues à un rythme très soutenu à partir de 2009, la crise financière encore dans une phase aiguë, il a beaucoup été évoqué l'idée d'une « gouvernance mondiale » qui semblait la seule réponse possible à un phénomène méconnaissant les frontières et impliquant la coopération de tous les États. La question a été posée, puis elle est restée en suspens. Peut-elle y rester, au vu de ce que le monde est devenu ? ★

FRANÇOIS LECLERC
@fdleclerc

Des États mis à l'amende par des transnationales... Le phénomène est beaucoup plus fréquent qu'on l'imagine. 95 pays sont actuellement dans le collimateur (1). Les firmes attaquent dans un cadre juridique particulier : les procédures d'arbitrage. Elles leur permettent de poursuivre un pays qui prendrait des mesures sociales, sanitaires ou environnementales contraires aux intérêts de leurs actionnaires. Les firmes attaquent en se fondant sur des traités d'investissements. Signés entre deux ou plusieurs pays, ils sont censés encourager les investissements étrangers, en fournissant une protection juridique aux multinationales. Quelque 3 000 traités au total ont été signés depuis le milieu des années 1990, qui fournissent autant d'arguments aux grands groupes. En mars 2010, Philip Morris a ainsi déposé plainte contre l'Uruguay devant le CIRDI (Centre international de règlement des différends) de la Banque mondiale. Le cigarettier, installé en Suisse, considère que l'Uruguay a piétiné un traité de promotion des investissements signé entre les deux pays. Quel crime a commis le gouvernement uruguayen ? Il a imposé l'impression de messages antitabac couvrant 80 % de la taille des paquets de cigarettes, afin de réduire le taux de mortalité de ses concitoyens. Montant réclamé par Philip Morris : près de 1,5 milliard d'euros. e dossier est toujours en cours. Les procédures de ce genre sont de plus en plus fréquentes. Certaines batailles ont pris l'allure d'interminables feuilletons.

L'Argentine est poursuivie depuis des années par des fonds voutours, qui s'estiment floués par les mesures prises par le pays au cœur de la crise pour restructurer sa dette. L'Argentine a déjà été condamnée à verser plus d'un milliard d'euros...

C'est désormais à la Cour suprême américaine de trancher. Pendant des années, les multinationales s'en sont surtout prises aux pays du Sud, mais les États européens ne sont plus épargnés. L'Allemagne a été attaquée à plusieurs reprises par le constructeur de centrales électriques suédois Vattenfall. Quand Berlin a décidé de sortir du nucléaire après la catastrophe de Fukushima, le fabricant a réclamé 3,3 milliards d'euros de dommages et intérêts : Vattenfall estime que la fermeture de deux de ses centrales entraîne une chute importante de ses bénéfices. La plupart des procès se déroulent au sein du CIRDI, à Washington. Contrairement à un tribunal classique où les audiences sont dirigées par un juge, les procédures sont menées par trois arbitres : la multinationale en choisit un, l'État, le second, et ces deux arbitres désignent le troisième. Des cabinets d'avocats se sont spécialisés dans ce type de procédures, dont le coût moyen oscille entre 6 et 20 millions d'euros. Les cabinets les plus réputés facturent plus de 700 euros de l'heure (2).

(1) Rapport sur l'investissement dans le monde 2013 de la CNUCED.

(2) Rapport de l'ONG Corporate Europe Observatory.

SUSAN GEORGE

« CE TRAITÉ METTRAIT UN PLAFOND AUX RÈGLES PROTÉGEANT LES CONSOMMATEURS ET LES CITOYENS »

Santé, environnement, services publics, transports, éducation : c'est tout notre mode de vie qui est menacé par le traité transatlantique. Susan George, présidente d'honneur d'ATTAC, revient sur ce projet de grand marché qui veut déposséder les citoyens américains et européens. Car l'harmonisation qu'il préconise revient, en fait, à organiser la dérégulation des normes.

HD. Quelles sont les menaces que contient le traité transatlantique ?

SUSAN GEORGE. Il s'agit assez peu de commerce, les droits de douane sont déjà très bas, de l'ordre de 2 à 3 %. Mais il s'agit surtout de déréguler, d'abaisser toutes les normes. En ce qui concerne les « barrières » tarifaires, il y a cependant deux cas différents: l'agriculture et l'automobile. Les tarifs douaniers européens sur les produits agricoles non transformés sont encore importants. C'est largement pour protéger l'Europe des exportations agricoles américaines très subventionnées. Certes, l'agriculture européenne l'est aussi. Mais prenons l'exemple de l'ALENA (l'accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, le Mexique et les États-Unis – NDLR): il a ruiné des milliers de petits cultivateurs mexicains. Envahis par le maïs américain, ils n'ont pas fait le poids face à cette concurrence. Les États-Unis ont des fermes gigantesques, environ 2 millions dans l'ensemble du pays. Quand l'Europe en a encore 10 millions. Si les droits de douane agricoles étaient supprimés, les petits agriculteurs européens seraient laminés, avec une désertification rurale. Ce serait la mort des communes rurales.

Les biens automobiles, eux aussi, sont soumis à des droits de douane plus élevés. Le lobby automobile européen veut naturellement les conserver et œuvre activement dans ce sens.

HD. Dans les autres domaines, il s'agit donc d'« harmoniser la législation », comme le disent les promoteurs du traité. Comment cela peut-il affecter la vie des Européens ?

S. G. Les normes américaines sont moins protectrices: nous connais-



PIERRE PYTEKOWICZ

sont déjà celles qui autorisent le bœuf aux hormones, le poulet lavé au chlore... En ce qui concerne l'automobile, il n'est pas souhaitable que les normes automobiles européennes soient alignées sur celles de l'agence américaine de sécurité des transports. En effet, une affaire concernant Général Motors est très récemment sortie. Depuis 2003, le constructeur américain a produit des modèles dont le moteur s'arrêtait en pleine marche, du fait d'un défaut de la clé de contact. Officiellement, cela

a déjà causé au moins 13 morts. C'est probablement beaucoup plus car le bureau de réglementation a reçu de nombreuses plaintes: à chaque fois, il a esquivé en expliquant que les preuves manquaient. GM a finalement dû rappeler au total 6,5 millions de véhicules dans le monde entier.

Il faut bien comprendre qu'en matière de réglementation, les philosophies américaine et européenne sont très différentes. L'attitude américaine est d'autoriser un produit tant qu'il

n'y a pas de preuves scientifiques de sa nocivité. Si un risque apparaît, les consommateurs peuvent porter plainte collectivement contre la firme qui a commercialisé le produit. S'ils gagnent le procès, l'État régule, c'est donc a posteriori. C'est ainsi que l'industrie du tabac américaine a pu éviter pendant des années des mesures contraignantes. En Europe, c'est l'inverse. En cas de risques graves ou irréversibles, même sans certitudes scientifiques, on applique des mesures de protection: c'est le principe de précaution.

HD. Mais les normes ne seront pas subitement supprimées...

S. G. Ce traité met un plafond à la réglementation, notamment par le biais du mécanisme de l'arbitrage. Les procédures devant les tribunaux d'arbitrage coûtent en moyenne 8 millions de dollars (5,8 millions d'euros), payés par les contribuables. La compensation la plus élevée prononcée contre un pays sous coupe d'un traité bilatéral est de 1,1 milliard de dollars (800 millions d'euros). Ainsi un État qui est en train de réfléchir à des législations dans des domaines encore peu connus comme les nanotechnologies ne va-t-il pas renoncer sous la menace d'une plainte d'une firme qui a investi dans le pays? N'importe quel investisseur étranger pourra porter plainte contre des lois. Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est la création d'un Regulatory Council, un conseil de coopération réglementaire ou normatif. Dans ce conseil sont présentes des grandes entreprises et quelques « parties prenantes » triées sur le volet. Ainsi le texte final du traité transatlantique pourrait ne pas inclure de dérégulation, ni de privatisation de services

publics. Les négociateurs pourraient dire ainsi : « Nous n'avons touché à aucune réglementation. » Mais ils transféreraient à ce conseil, une institution à part entière, « l'harmonisation » des normes et la définition de nouvelles. Les États et les citoyens seraient dépossédés. Je ne sais pas jusqu'où ils iront, mais je ne leur fais absolument pas confiance. Depuis 20 ans, ils préparent des traités comme celui-là avec toujours le même état d'esprit : les entreprises ont le droit de savoir, de réguler. Elles ont besoin des gouvernements pour négocier et pour être la force derrière la norme, mais c'est le privé qui décide.

HD. Les services publics sont-ils aussi menacés ?

S. G. C'est difficile à dire, les textes sont tenus secrets. Mais les entreprises totalement ou partiellement possédées par l'État seront sûrement dans le collimateur. Il y aura des pressions pour la privatisation et pour qu'il n'y ait aucun « favoritisme ». C'est déjà dans les accords de

« QUAND FRANÇOIS HOLLANDE AFFIRME QU'IL FAUT ALLER VITE, IL EST COMPLÈTEMENT IRRESPONSABLE. »

SUSAN GEORGE

l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sous le terme de « fair equitable treatment », de traitement équitable et juste. Cela veut-il dire que les cliniques, les écoles, les universités privées devront avoir les mêmes droits que l'hôpital public et l'éducation nationale ? C'est encore difficile à dire. Mais ces clauses sont souvent utilisées par l'arbitrage pour définir « l'expropriation indirecte » : le fait que les pouvoirs publics aient, par une loi, empêché, entamé la valeur d'un investissement.

HD. Peu de chose fuite des négociations, comment alors les mettre en échec ?

S. G. Oui. Et la déclaration de François Hollande en visite à Washington le 11 février est complètement irresponsable : « Nous avons tout à gagner à aller vite. Sinon, nous savons bien qu'il y aura une accumulation de peurs, de menaces, de crispations. » Cela dit, ils sont inquiets, la Commission européenne a compris que les citoyens n'aimaient pas trop entendre

parler « d'harmonisation des règles, d'intégration des économies ». Elle a donc sorti un « questions-réponses », où elle explique que ce n'est pas à l'ordre du jour. Mais toutes les grandes firmes, les lobbies, les cabinets d'avocats internationaux, eux, croient bien à l'intégration et à l'harmonisation qui ne peuvent se faire que par le bas.

Mais n'oublions pas qu'il s'agit d'une négociation sur les « barrières » au commerce : l'Europe va bien devoir céder quelque chose. La Commission ne peut pas promettre aux citoyens qu'il n'y aura pas de bœuf aux hormones ou d'OGM... Pour les mettre en échec, il faut reproduire la stratégie adoptée contre l'AMI (l'accord multilatéral d'investissement, mis en échec en 1998), c'est-à-dire le rendre public. Quand les gens comprennent ce qu'il contient, ils s'y opposent. ★

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
PIA DE QUATREBARBES**

pdequatrebarbes@humadimanche.fr

SUS AUX NORMES ET BONJOUR À LA CONCURRENCE



CORBIS

AGRICULTURE

Si l'on s'en tient au précédent de l'accord de libre-échange nord-américain, le traité transatlantique menace les petites exploitations et pourrait accélérer le mouvement de concentration. Pour faire « pousser » plus vite la viande, supprimerait-on les races bovines, par exemple, les moins rentables ? Le traité signerait alors la désertification rurale dans les zones d'élevage de qualité.

SERVICES PUBLICS

La mise en concurrence des prestations proposées par les entreprises privées avec celles

des secteurs publics européens pousserait à privatiser ces derniers. Selon la clause du « traitement juste et équitable », les États pourraient être poursuivis pour avoir « favorisé » leurs services publics.

PROTECTION SOCIALE

Les assurances privées étrangères pourraient attaquer en justice les caisses d'assurance maladie pour concurrence déloyale. Les retraites par répartition de base (assurance vieillesse) et complémentaires (ARRCO, AGIRC) pourraient être démantelées au profit des compagnies d'assurances.

ALIMENTATION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Aux États-Unis, les éleveurs de viande sont autorisés à utiliser cinq types d'hormones naturelles et artificielles. Le porc est à la ractopamine (un médicament interdit dans l'UE), les poulets rincés au chlore, les OGM sont autorisés, sans mention sur l'étiquette...

Les interdictions européennes sur les niveaux de pesticides, la contamination bactérienne, les additifs toxiques, les OGM, les hormones pourraient être condamnées comme barrières commerciales illégales.



DANIEL JANIN/AFP

ENVIRONNEMENT

La fracturation hydraulique pourrait être autorisée via des procédures d'arbitrage. Les sociétés pourraient en effet exiger des dommages et intérêts des États qui s'y opposent. Toutes les lois protectrices de l'environnement seraient attaquables par une firme si elles « lèsent » ses intérêts.

SANTÉ

Les normes interdisant le bisphénol A dans les biberons, ou la réglementation REACH sur les produits chimiques, qui obligent les industriels à évaluer les risques et à substituer les produits chimiques les plus dangereux, seraient considérées comme des « barrières commerciales » illégales.

EAU ET ÉNERGIE

S'opposer à leur privatisation pourrait être considéré comme une entrave à la liberté de commerce. Il ne serait donc plus possible de contrôler ou d'encadrer leurs prix. Et qu'en serait-il de la sécurité nucléaire ?

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ACTA (accord commercial anticontrafaçon) visant à étendre la propriété intellectuelle, mis en échec en 2012, pourrait faire son retour grâce au traité transatlantique. Le droit



VLADIMIR BULGARICORBS

américain permet en effet de breveter à peu près tout. En Europe, les médicaments composés de molécules découvertes dans les années 1960 et 1970 et qui ne sont plus sous brevets peuvent être produits sous la forme de génériques, moins chers. Mais les industries pharmaceutiques européennes voudraient bien prolonger la durée de vie des brevets. Aux États-Unis, il est possible de le faire en apportant de minuscules changements, comme l'ajout d'un composant. Et donc de bloquer le passage en générique.

ACCORD TRANSPACIFIQUE : L'AUTRE MACHINE DE GUERRE D'OBAMA, QUI VISE L'AMÉRIQUE LATINE ET L'ASIE, PASSE MAL

Endiguer la puissance de la Chine dans la région Asie-Pacifique et contrer les expériences alternatives des pays latino-américains : les objectifs du traité transpacifique voulu par les États-Unis sont clairs. Mais la partie n'est pas gagnée. Au Japon, en Amérique latine et jusqu'aux États-Unis, les résistances sont vives.

Le partenariat transpacifique (TPP) (1) constitue le projet de création de la plus vaste zone de libre-échange au monde. Impulsées par les États-Unis, les négociations officielles de cet accord « méga-régional » ont démarré en 2011. Les douze pays (2) impliqués dans ce processus pèsent le tiers du commerce mondial et 40 % du PIB mondial. Trois d'entre eux – dotés d'une façade Pacifique – sont les pays latino-américains favorables aux intérêts de Washington dans la région. Il s'agit du Chili, du Mexique et du Pérou qui, parallèlement, ont fondé avec la Colombie (3) l'alliance du Pacifique en 2012 pour faire contrepoids aux gouvernements progressistes latino-américains et à leurs initiatives d'intégration régionale (ALBA et UNASUR notamment). Cette alliance se construit également comme un espace potentiellement concurrent du MERCOSUR, et donc du Brésil,

tant sur le plan économique que géopolitique.

Le TPP s'inscrit dans une stratégie de redéploiement des États-Unis dans la région Asie-Pacifique. Il s'agit essentiellement d'endiguer l'expansion économique et commerciale de la Chine dans une région qui représente d'ores et déjà 40 % du commerce mondial et 35 % du PIB mondial. Washington voudrait imposer le TPP comme le véritable bras armé économique de sa politique du « pivot asiatique ».

L'EXTENSION DE LA FRONDE

Outre sa batterie de mesures de libéralisation commerciale qui détruiront des secteurs entiers d'activité (comme l'agriculture dans plusieurs pays du Sud) et attiseront la concurrence entre les travailleurs, le TPP offrira un pouvoir accru – jamais égalé – aux entreprises transnationales face aux États. Il leur permettra de faire appel à des tribunaux d'arbitrages privés pour s'opposer à des gouvernements qui remettraient en question la primauté du droit des investissements sur tout autre. En renforçant les droits de « copyrights » des entreprises, le TPP restreindra également la liberté sur Internet. Toutefois, la conclusion des négociations espérées par le président amé-

ricain, Barack Obama, au printemps reste incertaine. Des désaccords subsistent entre partenaires. Ainsi, le Japon refuse d'ouvrir certains pans de son agriculture et des oppositions s'expriment sur les questions environnementales. Pour sa part, le Sénat américain – dont la majorité est démocrate – s'invite dans le débat pour contrarier les plans du président états-unien. Une coalition hétéroclite composée d'élus démocrates, républicains et libertaires-libertariens des « Tea Partiers » refuse, pour des raisons différentes, de donner à Barack Obama la possibilité de soumettre pour ratification ou rejet ce texte – négocié en toute opacité – au Congrès

sans que ce dernier puisse l'amender (procédure dite du « fast track », de son nom officiel Trade Promotion Authority-TPA). 25 entreprises de la Silicon Valley, en pointe dans les technologies et Internet, rejoignent également la fronde. Au nom de la lutte contre l'extension des logiques et des droits de « copyrights » des entreprises sur la Toile. Elles s'opposent par exemple au fait que le TPP donnerait le droit aux fournisseurs d'accès de couper l'accès à Internet aux usagers qui violeraient les dispositions de l'accord relatives à ce domaine. Du point de vue des start-up californiennes, le TPP restreindra la liberté sur Internet et affectera l'innovation et leurs perspectives de développement sur un Internet ouvert. Les embûches se multiplient donc sur le chemin du TPP. Mais quoi qu'il en soit, ce projet constitue un défi sérieux pour l'Amérique latine en activant les logiques affinitaires entre gouvernements du sous-continent autour de la question des alliances avec Washington. ★

CHRISTOPHE VENTURA*

* Rédacteur en chef du site Mémoire des luttes (www.medelu.org). Également auteur de « Coup d'arrêt aux accords de libre-échange "méga-régionaux" impulsés par les États-Unis » (<http://www.medelu.org/Coup-d-arret-aux-accords-de-libre>) et du « Partenariat transpacifique, nouvel outil de l'hégémonie de Washington » (<http://www.medelu.org/Le-partenariat-transpacifique>).

(1) Trans-Pacific Partnership (TPP) en anglais.
(2) Il s'agit, outre les États-Unis, de l'Australie, du Brunei, du Canada, du Chili, du Japon, de la Malaisie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou, de Singapour, du Vietnam. La Corée du Sud a confirmé son intention de rejoindre cet ensemble.
(3) Bogota a exprimé son souhait d'intégrer à son tour les négociations.

REPÈRES

ALBA.

Alliance bolivarienne pour les Amériques, regroupant notamment le Venezuela, la Bolivie, Cuba, l'Équateur, le Nicaragua...

MERCOSUR.

Marché commun du Sud. Argentine, Brésil, Uruguay, Venezuela. La Bolivie a adhéré fin 2012. Pays associés : Chili, Colombie, Pérou, Équateur.

UNASUR.

Union des nations sud-américaines. Elle intègre deux unions douanières de la région : le MERCOSUR et la Communauté andine des nations (CAN), soit Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou.

LES ÉTATS-UNIS VEULENT FREINER L'EXPANSION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE DE LA CHINE.

Le port de Shanghai symbolise la puissance chinoise.



IAN HANNINGREA

Face à la volonté agressive des États-Unis visant à la marginaliser, la Chine s'efforce d'approfondir les coopérations avec ses voisins afin de faire la preuve de son incontournable puissance. Elle veut aussi être en position de force pour proposer une alliance transpacifique « bénéfique à l'ensemble des parties ».

XINHUA/UMAREA



Autour de Li Keqiang, premier ministre chinois (5^e à gauche), les leaders de l'ASEAN, dont les représentants de l'Inde et du Japon, réunis lors du sommet d'octobre 2013.

LES CONTRE-FEUX DE LA CHINE FACE À LA STRATÉGIE AMÉRICAINE ET AU NOUVEL ORDRE MONDIAL

Avec le projet d'accord de partenariat transpacifique (TPP) en Asie de l'Est, excluant la Chine, les États-Unis cherchent à contrer la montée de l'influence économique de Pékin dans cette région et à enrayer l'intégration croissante de ces pays sur la base d'une coopération autonome. Dénoncée comme l'avatar économique de la stratégie du « pivot » américain vers l'Asie, l'ambition américaine a provoqué en Chine de vives réactions de l'agence Chine Nouvelle : « Profitant de son statut de superpuissance, Washington tente de se tailler un empire en imposant un ordre mondial, attisant des tensions régionales et des querelles territoriales, tout en évacuant vers d'autres ses risques financiers. » Plus explicite encore : « Il en résulte que le monde tente toujours de se remettre d'un désastre économique fabriqué par la cupidité vorace des élites de Wall Street. » Le gouvernement chinois ne s'en est pas tenu à ces attaques peu ordinaires et, plus dans sa tradition, il a allumé les contre-feux politiques et diplomatiques en mettant en avant une alternative au TTP plus pragmatique et plus souple, englobant les pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et ouverte à l'Inde et au Japon : le Regio-

nal Comprehensive Economic Partnership (RCEP), ou partenariat économique régional intégral. Aussi, l'année 2013, en prévision du sommet de l'APEC (coopération économique pour l'Asie-Pacifique), prévu en octobre à Bali, a-t-elle été marquée par un très fort activisme de la Chine en Asie du Sud et du Sud-

LA CHINE A OUVERT CINQ CHANTIERS RÉGIONAUX : INFRASTRUCTURES, TÉLÉCOMMUNICATIONS, COOPÉRATION MARITIME, ÉCHANGES CULTURELS.

Est. Réunions bi-, voire trilatérales, avec les pays voisins afin d'entamer des négociations commerciales, que ce soit dans le cadre de l'ASEAN ou de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), se sont multipliées. L'argument essentiel de Pékin a été de faire valoir que ces deux organisations intergouvernementales avaient pour but de favoriser les relations économiques entre les États membres et d'assurer la croissance et la stabilité dans leurs zones de compétences respectives.

METTRE L'ACCENT SUR « LA FIN DU DOLLAR »

En septembre dernier, lors de la foire-exposition Chine-ASEAN de Nanning (région autonome du Guangxi), Li Keqiang, premier ministre chinois, a renforcé cet argument en présentant sa nouvelle politique vis-à-vis de l'ASEAN, dont l'une des pièces maîtresses est une accélération de la « connectivité mutuelle » entre la Chine et ses voisins. Li Keqiang a ouvert cinq perspectives pour approfondir la coopération régionale, que ce soit pour les infrastructures, les télécommunications, la coopération maritime ou les échanges culturels. Pékin faisant la démonstration de son poids incontournable dans la région en étant à l'initiative d'une

vaste coopération régionale assurait être prêt à « discuter des échanges et des interactions » entre le RCEP et d'autres accords-cadres dont le TPP, « afin de faire fonctionner ensemble les deux roues du commerce régional et global ». Une stratégie qui vidait le TTP de son contenu agressif et de la mainmise américaine. Au sommet de l'APEC, la Chine poussait ses avantages auprès de ses partenaires après avoir mis l'accent sur « la fin du dollar » et la crainte exprimée par presque tous les participants d'un possible défaut de paiement sur la dette américaine. En l'absence d'Obama, les déclarations de John Kerry, jurant de ses grands dieux que « rien ne pourra saper l'engagement du président américain envers un rééquilibrage vers l'Asie », ne trouvaient pas l'écho voulu. Xi Jinping lui opposant un discours constructif en s'engageant « dans l'édification d'un cadre de coopération régionale transpacifique qui se veut bénéfique à l'ensemble des parties ». Sans exclusion, le président chinois mettait l'accent sur les mérites de la grande « famille » de l'Asie-Pacifique, « unie et prospère », coulant à pic la promesse d'Obama de voir son TTP aboutir avant la fin de l'année 2013. ★

DOMINIQUE BARI

ET SI LE TRAITÉ TRANSATLANTIQUE FINISSAIT AU MUSÉE DES HORREURS?



Les gouvernants voulaient négocier dans l'ombre. C'est raté! Au fur et à mesure que se révèle le contenu du futur traité, les inquiétudes montent et des résistances s'organisent. Après l'accord multilatéral sur l'investissement initié par l'OCDE en 1998 et le traité constitutionnel européen en 2005, les citoyens parviendront-ils à faire échec au grand marché transatlantique?

Les négociateurs sont de plus en plus mal à l'aise au fur et à mesure que sont révélées les pages du projet de traité. Une fois de plus, l'information semble une arme efficace de résistance. « Le mur du silence sur la négociation est en train de se briser. Il faut faire en sorte que le plus de monde possible s'accapare le texte », affirme Raoul-Marc Jenar, politologue et ancien conseiller du groupe Gauche européenne unie-Gauche verte nordique (GUE-GNL). Même conviction chez Gilles Garnier, chargé des questions euro-

péennes au PCF et au PGE : « Comme en 2005 sur le traité constitutionnel, c'est en éclairant nos concitoyens, en leur donnant des clés que nous convaincrions. » Selon Amélie Canone, présidente de l'Association internationale de techniciens experts et chercheurs (AITEC) et membre d'ATTAC : « Les gens perçoivent le danger sur des sujets particulièrement symboliques comme la santé, l'alimentation, l'environnement. (...) Et si on laisse libre cours à la mise en débat démocratique qui permet d'exposer les enjeux

de l'accord, cela devrait suffire à le faire couler! » C'est dans cet esprit que militent, un peu partout en Europe, des collectifs citoyens et des plates-formes d'associations, d'ONG, de syndicats et de partis.

UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE

Le 11 mars, à Bruxelles, la première réunion transatlantique des mouvements contre le traité a ainsi débouché sur une « déclaration commune de la société civile européenne » et un agenda de mobilisations. Le 10 mars, Stop TAFTA France (1) manifestait

devant France Télévisions pour réclamer un débat démocratique et une information juste. Et devait le faire aussi le 10 avril devant l'hôtel Shangri, à Paris, où un colloque de promotion du traité réunissait le gotha mondial des affaires.

Les collectivités locales s'engagent elles aussi, comme elles l'avaient fait à l'occasion de l'accord général sur le commerce des services (AGCS) négocié dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des régions comme la région PACA, à l'initiative du Front de gauche (le FN,

Après avoir adopté, le 10 mars, une « déclaration commune de la société civile européenne », les opposants ont adopté un calendrier de mobilisations. Première d'entre elles, une manifestation à Bruxelles, s'opposant à la Banque centrale européenne (ou ECB en anglais).



BARPOUS-HOO

WOLF JÄCKLEIN, ANIMATEUR DE L'ESPACE INTERNATIONAL DE LA CGT « L'impact du traité serait catastrophique pour le droit du travail »

« Contrairement à ce que disent les gouvernements, il ne s'agit pas, avec le traité transatlantique,

de négociations commerciales. Les barrières douanières entre les États-Unis et l'Europe n'existent déjà quasiment plus. En fait, nous assistons à une tentative de déréglementation et de démantèlement

du système européen de normes au profit des multinationales. C'est une mise en cause du principe de précaution. L'impact sera catastrophique pour le droit du travail, les droits des salariés et ceux des consommateurs. Les négociations sont très opaques mais, d'après nos informations, le traité pourrait contenir un volet privatisation des services publics. »



LAURENT PINATEL, PORTE-PAROLE DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE « Pour l'agriculture, ce traité va conforter le modèle productiviste pourtant à bout de course »

« Les négociations autour du traité transatlantique se

déroulent dans une totale opacité. C'est un véritable scandale démocratique. Les quelques informations qui filtrent sont très inquiétantes. Clairement, la nourriture est considérée comme une marchandise comme une autre. Cette logique met en péril la sécurité sanitaire des consommateurs. L'Europe s'appête à ouvrir ses frontières au bœuf hormonné américain et à la viande produite outre-Atlantique alors que la sûreté sanitaire

des abattoirs est si défaillante que l'on y plonge par exemple les carcasses de poulet dans des bains de chlore pour les désinfecter. Pour les agriculteurs, ce traité va conforter le modèle productiviste pourtant à bout de course. Il faudra produire toujours plus pour tenter de survivre à la baisse des prix. Le maître mot du gouvernement en matière agricole, c'est toujours plus de commerce. Nous, nous pensons au contraire que l'alimentation est un droit. »

PROPOS RECUEILLIS PAR P.-H. LAB



OLIVIER VINAFAP

DES RÉGIONS, COMME L'ÎLE-DE-FRANCE, LA BOURGOGNE ET PACA, SE SONT DÉCLARÉES HORS ZONE TRANSATLANTIQUE.

lui, a voté contre), l'Île-de-France, la Bourgogne, des villes comme Besançon ou Niort (avant sa bascule à droite le 30 mars) se sont déclarées hors zone transatlantique.

Le groupe de la GUE-GNL au Parlement européen, seul avec celui des Verts à avoir refusé de voter en mai 2013 le mandat de négociation à la Commission européenne, multiplie les pressions. D'une part pour une totale transparence dans le processus de rédaction du projet et d'autre part pour que toute négociation garantisse le respect intégral des normes de l'Union européenne en matière sociale, environnementale, sanitaire, de travail et des droits de l'homme. Mais dans cette bataille, pas question de se tromper d'ennemi, met en garde Marie-Christine Vergiat, l'eurodéputée Front de gauche du Sud-Est : « Le sujet n'est pas la guerre entre les États-Unis et l'UE. L'idée du grand marché transatlantique correspond aux buts qui ont prévalu dans la construction européenne. Ce sont les grandes multinationales européennes qui ont fait pression pour reprendre et accélérer les négocia-

tions avec l'objectif de contenir la concurrence des pays émergents. » Précisons que les forces progressistes peuvent avoir des alliés là où elles ne les attendent pas. Le gouvernement allemand (coalition droite et socialistes) a ainsi signifié à la Commission européenne qu'il était hors de question pour lui d'accepter, qu'au nom de la protection des investisseurs, des « réglementations destinées à la protection de l'intérêt public (...) soient annulées ou contournées » par le traité. Et aux États-Unis, où l'inquiétude gagne aussi bien les lobbies agricoles qu'industriels, les associations de consommateurs, les écologistes ou le monde de la culture, le Congrès a refusé au président Obama la procédure du « fast track » qui lui aurait permis de négocier et de conclure le traité, en ne laissant aux deux Chambres que la possibilité de l'approuver ou de le refuser en bloc sans pouvoir l'amender. ★

LATIFA MADANI

latifa.madani@humadimanche.fr

(1) Stoptafta.wordpress.com, du nom de la dénomination anglaise du traité, Transatlantik Free Trade agreement.

À LIRE

« GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE; DRACULA CONTRE LES PEUPLES », DE PATRICK LE HYARIC, DIRECTEUR DE « L'HUMANITÉ », DÉPUTÉ EUROPÉEN. ÉDITIONS DE L'HUMANITÉ.

En exclusivité : le texte du mandat donné à la Commission européenne pour négocier le traité transatlantique. Le décryptage des intentions et des détails, où comme chacun sait se niche le diable ! Dans cet ouvrage, Patrick Le Hyaric montre aussi qu'il n'y a aucune raison de se résigner. Car « des centaines de millions de citoyens, de multiples forces sociales, syndicales, des partis progressistes et écologistes sur toute la planète sont disponibles pour agir ensemble ».